

**COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL
DES PYRENEES CATALANES
EN DATE DU 30 JUILLET 2020
A BOLQUERE**

Personnes présentes :

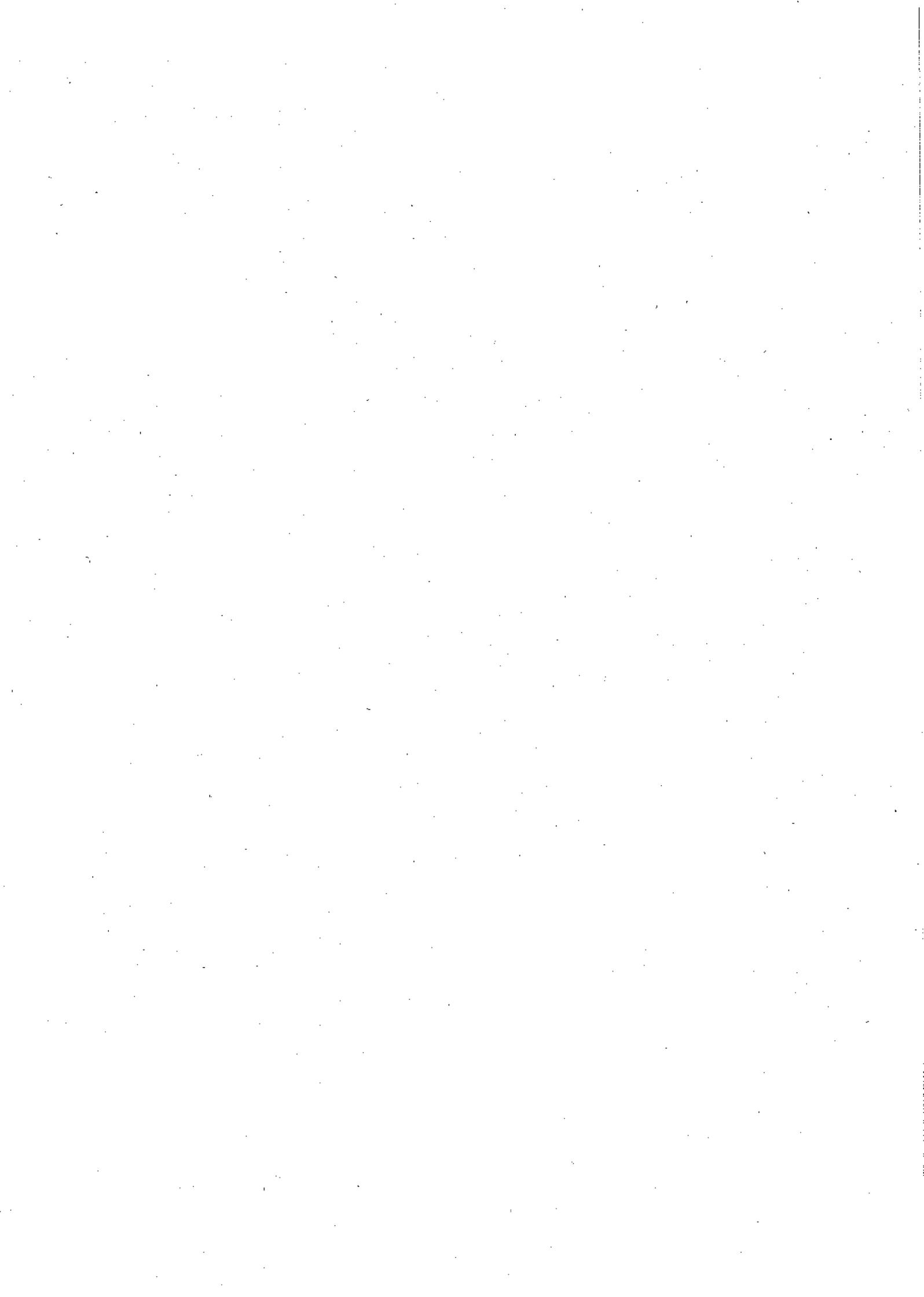
Mme Hermeline MALHERBE

M. Georges ARMENGOL, M. Daniel ARMISEN, M. Daniel ASPE, M. Nabil AYACHE, Mme Aurélie BALTUS, Mme Pauline BARJOLLE, M. Henri BAUDET, Mme Damienne BEFFARA, M. Jean-Luc BLAISE, Mme Jessica BLAMPEY, M. Pierre BLANQUE, M. Pierre BOUTET, M. Alain BOUSQUET, M. Bruno CAGNY, Mme Judith CARMONA, M. Éric CHARRE, M. Olivier CHAUVEAU, M. Roger CIURANA, Mme Anne-Marie COIGNARD, M. Jean-Paul COURTES, Mme Noémie DABOUIS, M. Maurice DE GERONA, Mme Françoise DELCASSO DEJOUX, M. Antoine DELOUHANS, Mme Alizée DESMET, M. Yaël DELVIGNE, M. Dimitri DOMINGUEZ, M. Claude ESCAPE, M. Albert FRIGOLA, Mme Cécile GARCEAU, M. Michel GARCIA, M. Gérard GORDIA, M. Christian GOZE, M. Olivier GRAVAS, M. Daniel GRAVIER DARNIS, M. Robert GUNOT, M. Henri GUITART, M. Marius HUGON, M. Jean-Louis JALLAT, Mme Eliane JARYCKI, M. Antoine KERGOAT, M. Jean-Louis LACUBE, Mme Marie Madeleine LECARPENTIER, M. Patrick LECROCQ, Mme Huguette LEJEAN, Mme Marie-Noëlle LETOUZE, M. Joël LOMBARD, M. Thierry GAUX, Mme Jeanne LELIEVRE, M. Alain LUNEAU, M. Jean-Pierre MARCH, Mme Catherine MARIOLLE, M. Daniel MAROUBY, Mme Cécile MARTI, M. Olivier MONE, M. Ludovic MONET, M. Franck MORENO, M. David MORICHON, M. Christian PALLARES, Mme Christine PEROY, M. Philippe PETIQUÉBUX, M. Isidore PEYRATO, Mme Sandrine PONS, M. Serge PONS, M. Alain PONSAILLE, Mme Catherine PONTENX, M. Michel POUDADE, M. Serge PRATS, Mme Josette PUJOL, Mme Jeannine RIBO, M. Michel RIFF, Mme Jeannine RIVIERE, M. Éric RODRIGUEZ, Mme Martine ROLLAND, M. Michel SANTANACH, M. Daniel SEMPÈRE, M. Henri SOBRAQUES, M. Michel SOPENA, M. Ignatius STEINMANN, Mme Julie SURINACH, M. Antoine TAHOCES, M. Cédric TAMISIER, M. Christian TRIADO, M. Xavier TORRENS, Mme Michèle TORRENT, M. Jean-Luc VILLERET

Suppléants présents mais n'ayant pas participé aux votes : Mme Conchita ARNAU, M. Marcel BLANC, M. Jean-Louis BRUNET, Mme Josiane CASANOVAS, M. Guillaume CHEVILLARD, Mme Pascale DE TRAVY, Mme Marie-José ESTEVA, Mme Michèle ESTIRAC, M. Jean-Dominique LAPORTE, Mme Ghislaine LINTZ, Mme Ghislaine PAILLOUX, M. Jean-Marie MAS, M. Emmanuel MERLIAC, M. Stéphane PARASSOLS, Mme Séverine PRADEILLE, M. Jean SERVAT, M. Olivier SHOCK

Personnes absentes ayant donné procuration :

Mme Ségolène NEUVILLE à Mme Hermeline MALHERBE, M. Jacques CRESTA à M. Michel GARCIA, M. Guy ESCLOPE à Mme Eliane JARYCKI, M. Philippe DOMINGUEZ à M. Henri KERGOAT, Mme Barbara BLAISE LAVAUX à M. Jean-Luc BLAISE



M. le Préfet des Pyrénées-Orientales, M. le Sous-Préfet de Prades, Mme Barbara BLAISE LAVAUX, M. Jean-Pierre CABOT, Mme Christine COLOMER, M. Jacques CRESTA, M. Philippe DOMINGUEZ, M. Guy ESCLOPE, Stéphane GILMANT, Mme Agnès LANGEVINE, Mme Florence LESPINE, Mme Francine MAJORAL, Mme Ségolène NEUVILLE, Mme Edwige PETIT, Mme Geneviève PEYRECAVE SOUPIER

SECRETARE DE SEANCE : Michel GARCIA

Mme la Présidente souhaite la bienvenue pour ce comité syndical d'installation de la nouvelle assemblée ; elle félicite les nouveaux élus, qu'ils aient été renouvelés dans leur mandat ou les tous nouveaux élus ;

Elle rappelle le début de ce mandat très particulier en raison de la crise sanitaire et souhaite à tous de belles réussites durant les 6 ans à venir. Elle souhaite aussi qu'avec le Parc les coopérations au bénéfice des habitants et habitantes de ce beau territoire soient poursuivies, voire renforcées, que le dialogue permanent instauré jusqu'à présent, se poursuivre pour mener à bien tous les projets que l'assemblée aura à cœur, dans le cadre de la Charte du Parc.

Ce comité syndical a pour objet premier de renouveler les instances suite aux élections municipales et notamment son Bureau qui pilote et suit les dossiers, veille à apporter une réponse aux communes et à la cohérence des dossiers.

RAPPEL DES CONSIGNES SANITAIRES ET DU CONTEXTE DANS LE LEQUEL SE TIENT CE COMITE SYNDICAL : il est important de continuer à respecter les gestes barrières, à tenir les distances entre nous et porter le masque en cas de proximité. Tout a été prévu pour que le comité se passe dans le respect de tous.

Ce comité sera un peu long car les modalités de vote du Bureau sont strictes et nous devons également voter le compte administratif et le budget supplémentaire obligatoirement avant le 31 juillet. La date d'aujourd'hui a permis aux intercommunalités de s'installer et de désigner leurs représentants au comité syndical.

Le doyen de séance M. Christian GOZE est appelé pour conduire la séance jusqu'au vote de la Présidence.

Le benjamin de la séance DELVIGNE Yael sera secrétaire du bureau de vote.

A. INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL

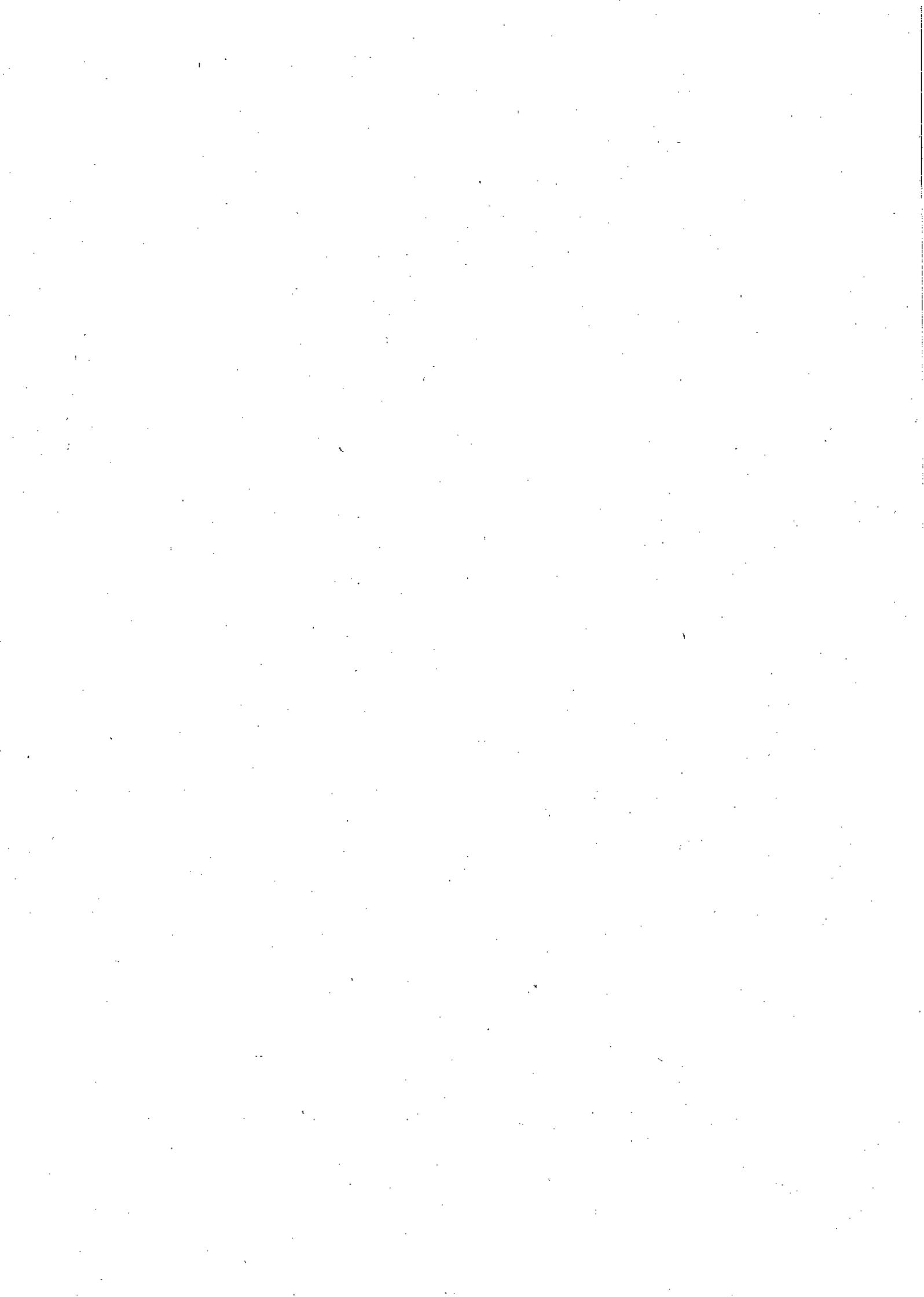
2 assesseurs et 2 scrutateurs assistent les agents du Parc lors des opérations de vote

Il est ensuite procédé au vote.

ELECTION DU PRESIDENT

1.1 Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du comité syndical, M. Christian GOZE prend la présidence de l'assemblée La condition de quorum étant remplie, il invite le



comité syndical à procéder à l'élection du Président. Il rappelle qu'en application des statuts, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

A-2 D/2020-43 Validation élection Président(e) et délégations

Déclaration des résultats des élections

1. ELECTION DU PRESIDENT

2.1 Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du comité syndical, M. Christian GOZE a pris la présidence de l'assemblée La condition de quorum étant remplie, il a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application des statuts, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

1.2 Constitution du bureau

Le comité syndical a désigné les assesseurs et scrutateurs suivants : Aurélie BALTUS, Olivier CHAUVEAU et Josette PUJOL

1.3 Déroulement du scrutin

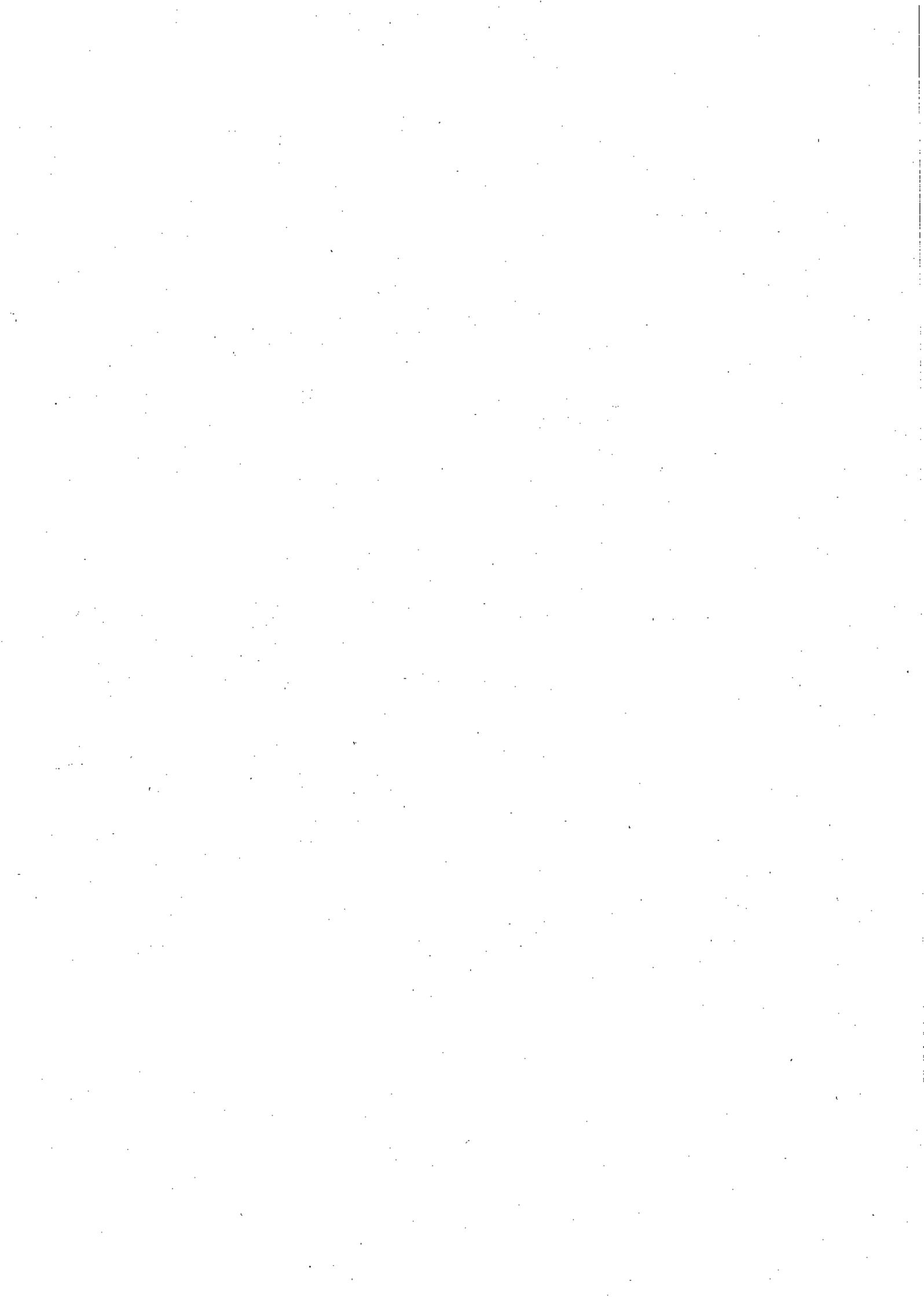
1.4 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants : 87
- b. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- c. Nombre de votes blancs : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés : 320
- e. Majorité absolue : 175

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme MALHERBE Hermeline	320	Trois cent vingt

1.5 Proclamation de l'élection du Président

Mme MALHERBE est élue à l'unanimité au 1^{er} tour et a été proclamée présidente et a été immédiatement installée.



Validation de l'élection de la Présidente

LA SEANCE REPREND SOUS LA PRESIDENCE DE Mme HERMELINE MALHERBE

La Présidente donnera lecture des délégations associées : projection de la liste formelle des délégations

Conformément aux statuts pour rappel : Les attributions du président sont celles qui appartiennent à tout exécutif local. Il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant, il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes du syndicat (art. L. 5211-9 du CGCT).

Il est le chef des services et représente celui-ci en justice. Il peut déléguer, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents ou, dès lors que les vice-présidents sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau. Il rend compte en assemblée des travaux du bureau et toutes attributions déléguées.

➔ **Approbation du comité syndical à l'unanimité des membres présents**

A-3 D/2020-44 Validation élection Vice-Président(e)s valant constitution du bureau

Pour rappel celui-ci se réunit tous les quinze jours sur les affaires courantes et avancées des projets. Les vice-Présidents seront chargés de relayer la communication sur les actions du Parc, de conduire la concertation avec les partenaires sur tous les sujets nécessaires à l'avancée des dossiers, de porter et défendre la Charte du Parc auprès des différentes instances, de veiller à accompagner au mieux les communes dans la conduite de leur projet et de veiller aux relations avec l'ensemble des collectivités membres du comité syndical ainsi qu'avec l'Etat.

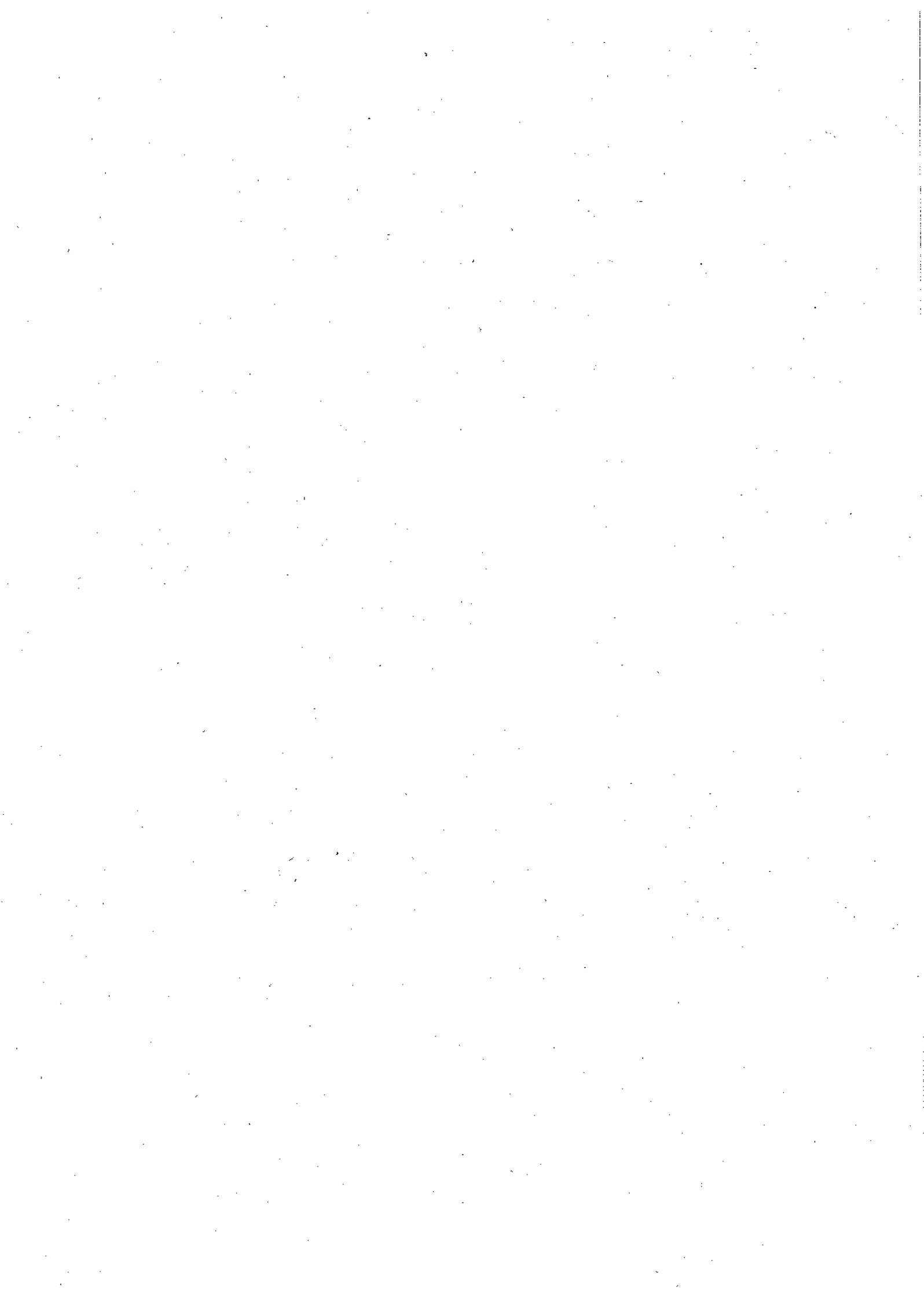
Nos statuts prévoient la présence au Bureau de 2 représentants de la Région sur désignation de l'assemblée régionale et de 2 représentants du Département sur désignation de ce dernier.

La Présidente propose d'entériner les désignations effectuées par ces 2 collectivités :

Martine Rolland/ Hermeline Malherbe pour le département

Agnes Langevine/ Eliane Jarycki pour la Région

Election de Mme Martine ROLLAND (Représentante du Département sur proposition du Département en complément de la représentation de Mme MALHERBE Hermeline déjà élue Présidente)



Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 87
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de votes blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 320
Majorité absolue : 175

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Martine ROLLAND	320	Trois cent vingt

Mme Martine ROLLAND a été élue au 1^{er} tour vice-présidente à l'unanimité et a été immédiatement installée

Election de Mme Agnès LANGEVINE (Représentante de la Région sur proposition de la Région)

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 87
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de votes blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 320
Majorité absolue : 175

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Agnès LANGEVINE	320	Trois cent vingt

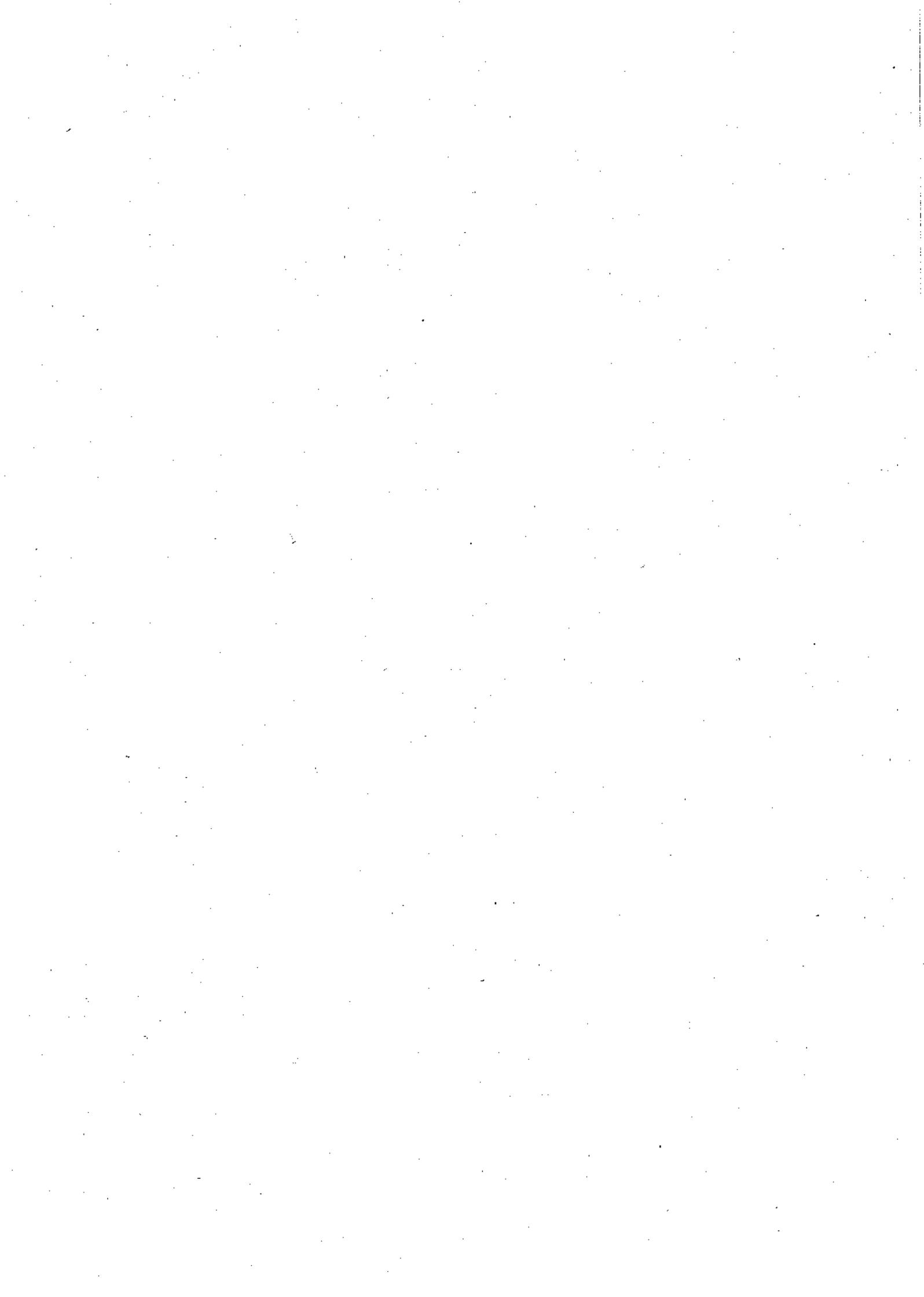
Mme Agnès LANGEVINE a été élue au 1^{er} tour vice-présidente à l'unanimité et a été immédiatement installée.

Election de Mme Eliane JARYCKI (représentante de la Région sur proposition de la Région)

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 87
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de votes blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 320
Majorité absolue : 177

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres



Mme Eliane JARYCKI	320	Trois cent vingt
--------------------	-----	------------------

Mme Eliane JARYCKI a été élue au 1^{er} tour vice-présidente à l'unanimité et a été immédiatement installée

Mme la Présidente a reçu plusieurs candidatures et s'est entretenue avec les maires candidats : les principes qui ont prévalu jusqu'à ce jour dans la composition du Bureau : il doit être représentatif du territoire c'est pourquoi l'attention a été portée à une représentation équitable des territoires, une représentation des intercommunalités et des communes des plus petites aux plus grandes. Le Bureau doit pouvoir représenter le Parc par un portage politique fort avec des maires en capacité de créer du lien entre les différentes collectivités et les autres outils d'aménagement du territoire, structures partenaires de l'action du Parc. Traditionnellement, mis à part le 1^{er} Vice Président, il n'y a pas d'ordre dans les VP du Parc. il n'y a également aucune indemnité versée à ce jour pour cette fonction au Parc.

Hermeline Malherbe propose une liste de Vice-Présidents par ordre alphabétique hormis pour le 1^{er} et un vote Vice Président par Vice Président vote uninominal à 2 tours, conformément à la réglementation :

1. Michel Garcia
2. Georges Armengol
3. Daniel Armisen
4. Jean Luc Blaise
5. Alain Bousquet
6. Roger Ciurana
7. Olivier Gravas
8. Jean Louis Jallat
9. Eliane Jarycki
10. Agnes Langevine
11. Alain Luneau
12. Josette Pujol
13. Martine Rolland

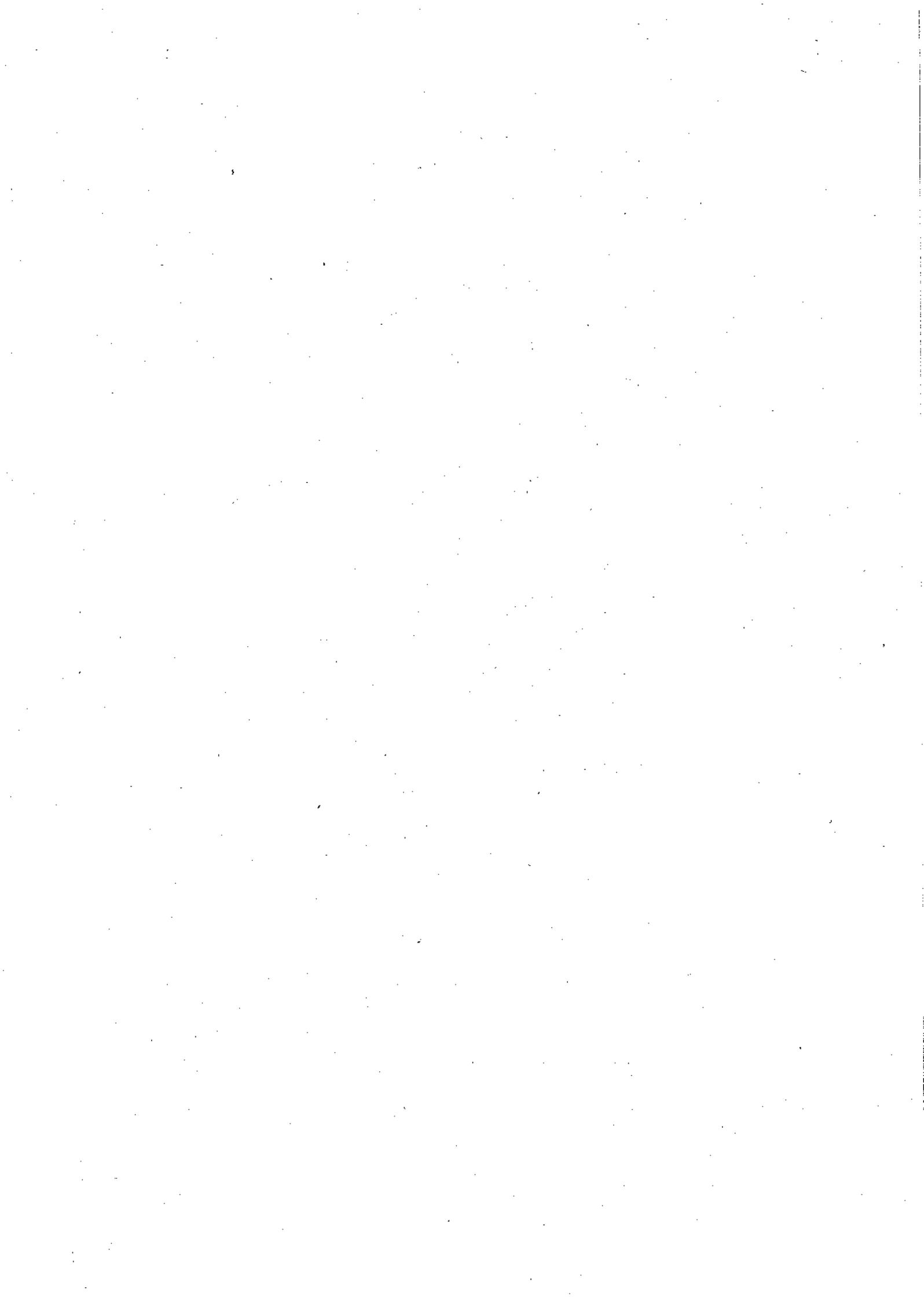
D'autres candidatures sont parvenues : pour ces dernières, les maires d'Escaro, Mosset et Villefranche de Conflent pourront s'investir sur des sujets spécifiques qui seront également déterminés lors du 1^{er} Bureau.

Mme la Présidente s'adresse à l'assemblée en demandant s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat ne s'est déclaré dans l'assemblée

14. Passage au vote :

Election du premier vice-président

Résultats du premier tour de scrutin



- a. Nombre de votants : 87
- b. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- c. Nombre de votes blancs : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés : 320
- e. Majorité absolue : 175

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Michel GARCIA	320	Trois cent vingt

3.1.2 Proclamation de l'élection du premier vice-président

M. Michel GARCIA a été proclamé (premier) vice-président et immédiatement installé

Election de M. Georges ARMENGOL

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de votants : 87
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de votes blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 320
- Majorité absolue : 175

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Georges ARMENGOL	320	Trois cent vingt

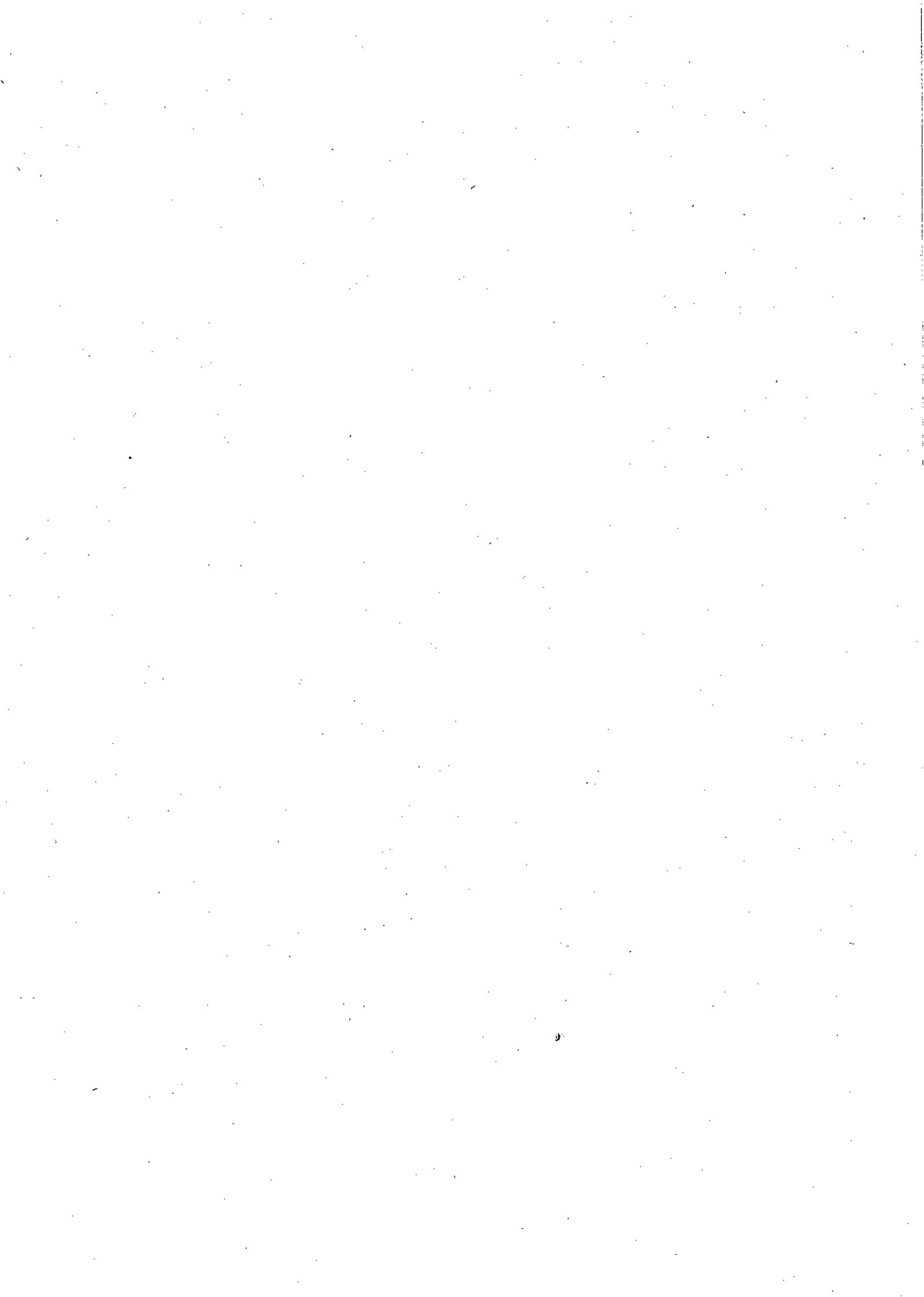
M. Georges ARMENGOL a été élu au 1^{er} tour vice-président à l'unanimité et a été immédiatement installé

Election de M Daniel ARMISEN

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de votants : 87
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de votes blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 320
- Majorité absolue : 175

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres



M. Daniel ARMISEN	320	Trois cent vingt
-------------------	-----	------------------

M. Daniel ARMISEN a été élu au 1^{er} tour vice-président à l'unanimité et a été immédiatement installé

Election de M. Jean-Luc BLAISE

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 87
 Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
 Nombre de votes blancs : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 320
 Majorité absolue : 175

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Jean-Luc BLAISE	320	Trois cent vingt

M. Jean-Luc BLAISE a été élu au 1^{er} tour vice-président à l'unanimité et a été immédiatement installé

Election de M. Alain BOUSQUET

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 87
 Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
 Nombre de votes blancs : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 320
 Majorité absolue : 175

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Alain BOUSQUET	320	Trois cent vingt

M. Alain BOUSQUET a été élu au 1^{er} tour vice-président à l'unanimité et a été immédiatement installé

Election de M. Roger CIURANA

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 87
 Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
 Nombre de votes blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 320

Majorité absolue : 175

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Roger CIURANA	320	Trois cent vingt

M. Roger CIURANA a été élu au 1^{er} tour vice-président à l'unanimité et a été immédiatement installé

Election de M. Olivier GRAVAS

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 87

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de votes blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 320

Majorité absolue : 175

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Olivier GRAVAS	320	Trois cent vingt

M. Olivier GRAVAS a été élu au 1^{er} tour vice-président à l'unanimité et a été immédiatement installé

Election de M. Jean-Louis JALLAT

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 87

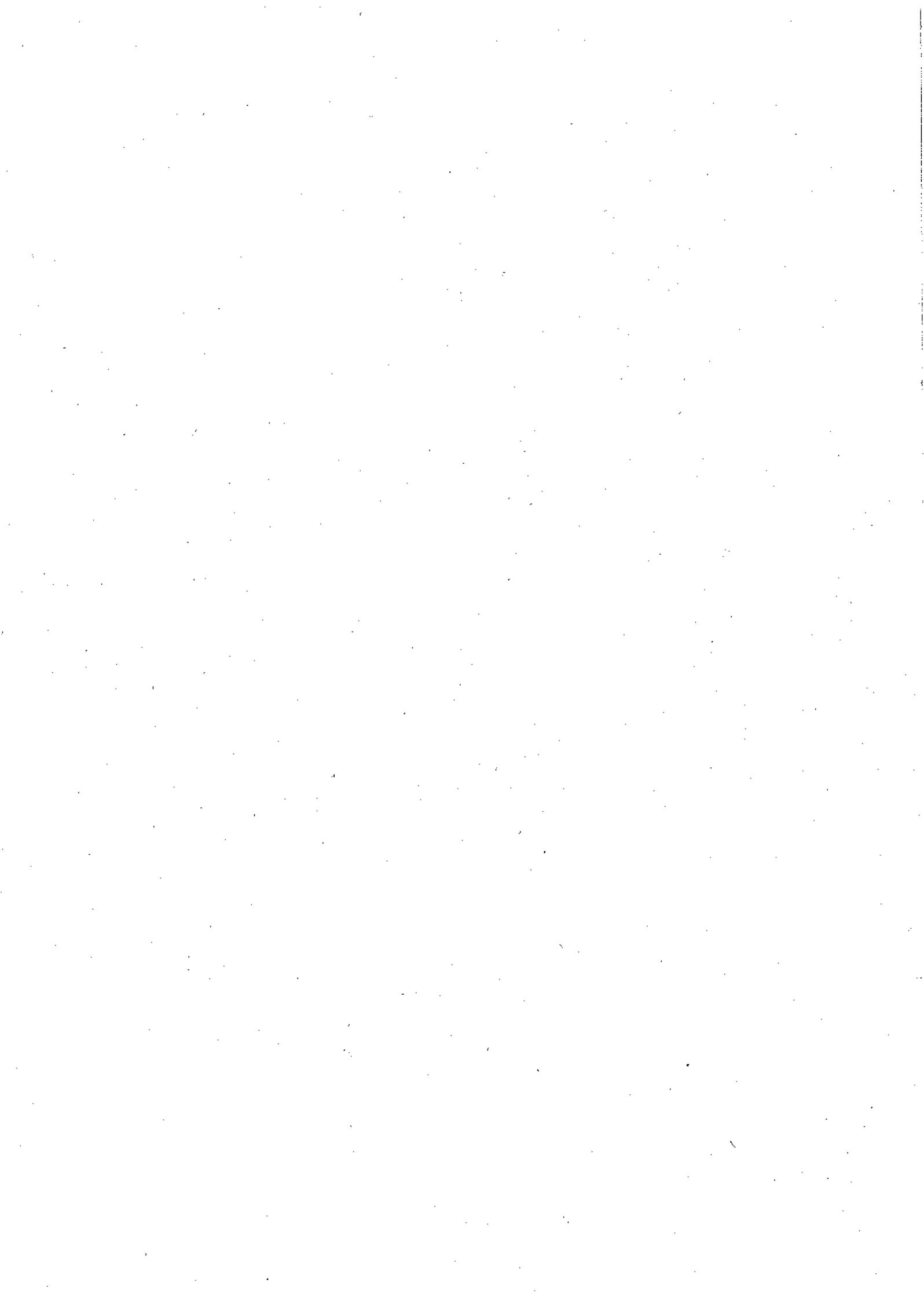
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de votes blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 320

Majorité absolue : 175

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Jean-Louis JALLAT	320	Trois cent vingt



M. Jean-Louis JALLAT a été élu au 1^{er} tour vice-président à l'unanimité et a été immédiatement installé

Election de M. Alain LUNEAU

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 87
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de votes blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 318
Majorité absolue : 175

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Alain LUNEAU	320	Trois cent vingt

M. Jean- Louis LUNEAU a été élu au 1^{er} tour vice-président à l'unanimité et a été immédiatement installé

Election de Mme Josette PUJOL

Résultats du premier tour de scrutin

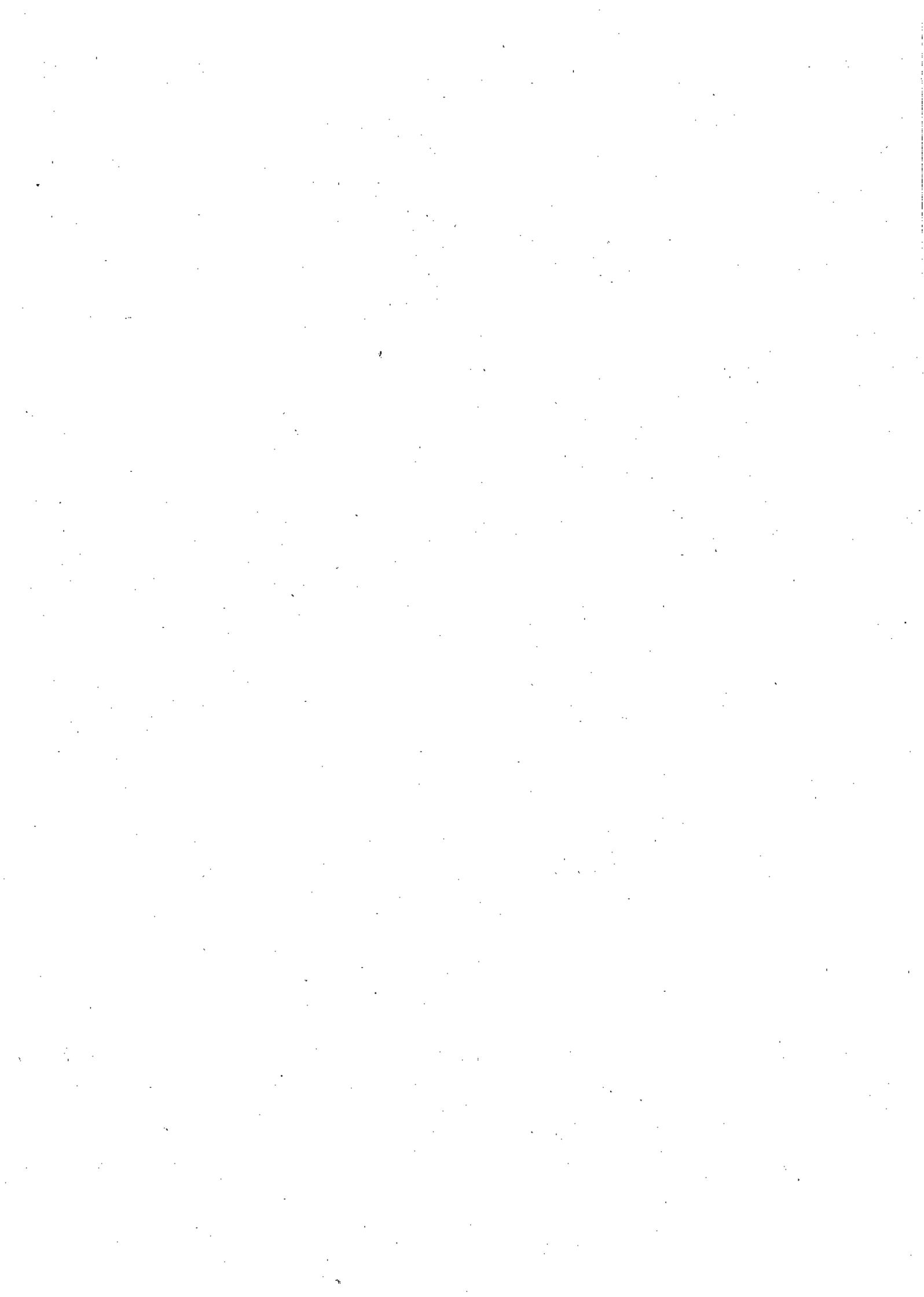
Nombre de votants : 87
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de votes blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 320
Majorité absolue : 175

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Josette PUJOL	320	Trois cent vingt

Mme Josette PUJOL a été élue au 1^{er} tour vice-présidente à l'unanimité et a été immédiatement installée

6 Proclamation des résultats :

Sont proclamés élus à l'unanimité en qualité de :



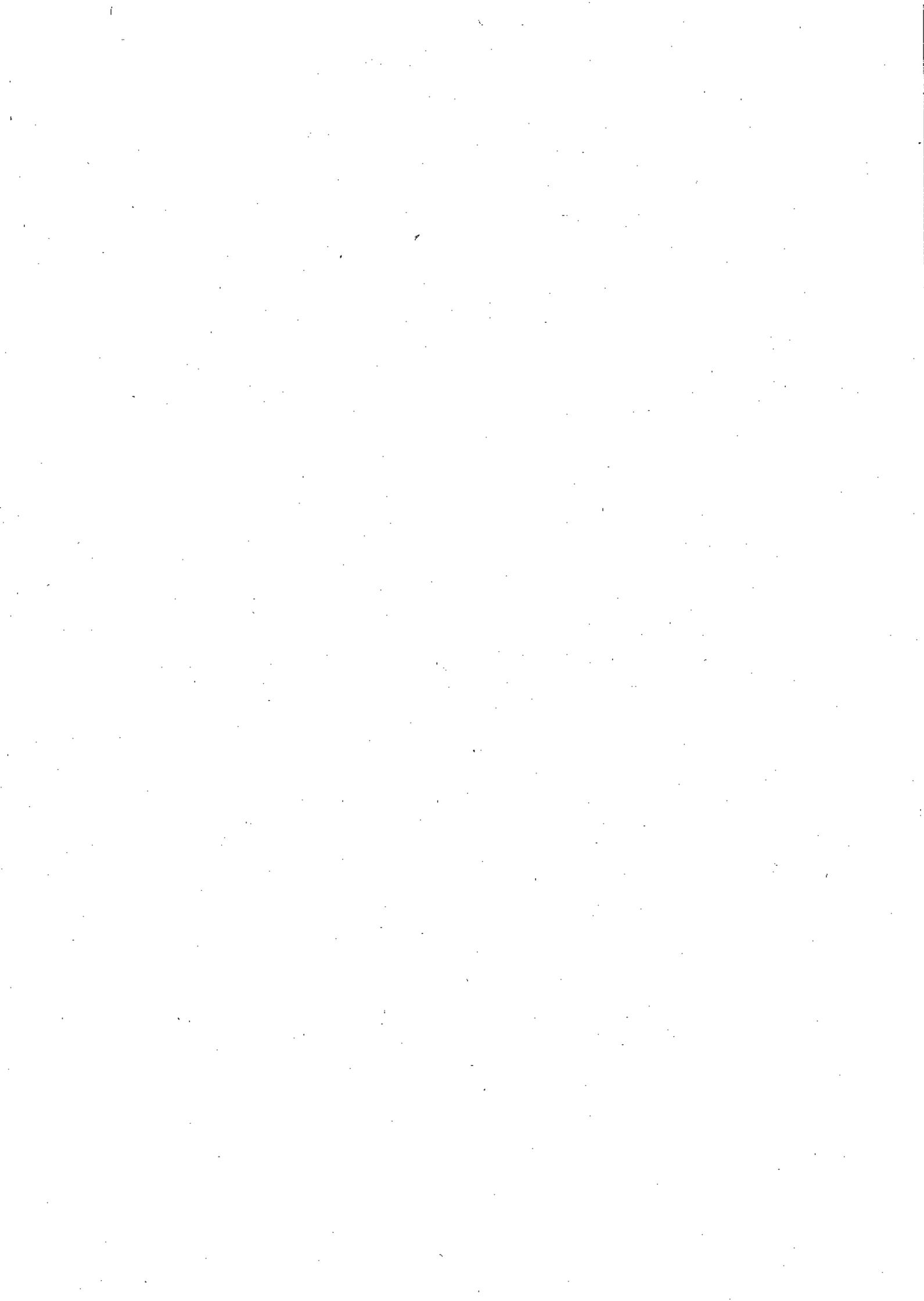
- Présidente du syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes: **Mme MALHERBE Hermeline**
- Premier vice-président: **M. Michel GARCIA**
- Autres vice-président(es) :
-
- Georges Armengol
- Daniel Armisen
- Jean Luc Blaise
- Alain Bousquet
- Roger-Ciurana
- Olivier Gravas
- Jean Louis Jallat
- Eliane Jarycki
- Agnes Langevine
- Alain Luneau
- Josette Pujol
- Martine Rolland

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions : Ils sont membres du bureau qui est complet en application des statuts

A-4 D/2020-45 Validation des thématiques des commissions et groupes de travail

Les attributions de délégation des thématiques de travail seront faites lors de la réunion du premier Bureau fin août/ début septembre

Les délais ayant été très courts pour pouvoir réellement y travailler avant ce comité syndical. Les nouveaux Vice Présidents prendront correctement connaissance des projets tous ensemble pour assurer ensuite un suivi pertinent des opérations à mener



- 1/ Commission cadre vie (urbanisme, transition énergétique, signalétique, paysages, ...)
- 2/ Commission vie locale (éducation à l'environnement et développement durable, animations-événementiels, préservation et valorisation des patrimoines, ...)
- 3/ Commission Développement économique (structuration des filières locales, agriculture, forêt, soutien aux projets économiques de proximité, groupe d'animation locale leader, ...)
- 4/ Commission Tourisme durable (PyLoT, démarche Valeurs Parc stations de montagne, géotourisme, Train Jaune et mobilités, gouvernance touristique locale, ...)
- 5/ Commission Gestion des ressources et espaces naturels (gestion des habitats et espèces sensibles, médiation utilisation des ressources naturelles, gestion de la ressource en eau, Natura 2000, ...)
- 6/ Commission coopération (transnationale et transfrontalière)

Ces commissions déclineront leurs groupes de travail avec les élus référents afin d'accompagner les chargés de missions et les actions à mettre en œuvre sur le territoire.

ANNONCE de Mme la Présidente: LE 3 OCTOBRE une journée d'échanges et d'installation des commissions et groupes de travail avec l'équipe du Parc et les Vice Présidents est proposée. Ce sera aussi l'occasion d'aborder des sujets importants et de présenter ce qu'est un Parc, comment il fonctionne et quel peut être l'implication de tous les élus dans son action.

A-5 D/2020-46 Lecture de la charte de l'élu local

Mme la Présidente donne lecture au comité syndical de la charte de l'élu local :

- « 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
 - « 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
 - « 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts.
- Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
- « 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
 - « 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
 - « 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

« 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

Le comité syndical approuve cette charte de l'élu local à l'unanimité des membres présents.

A-6 D/2020-47 Délibération prenant acte du compte-rendu du comité syndical du 28 février 2020

-> approbation du comité syndical à l'unanimité des membres présents

B ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

B-7 D/2020-48 Présentation et validation du bilan d'activités 2019

Présentation du bilan d'activités 2019. Document projeté.

→ Le comité syndical approuve à l'unanimité des membres présents le bilan d'activité 2019.

B-8 D/2020-49 Vote du compte administratif 2019

Présentation des résultats du compte administratif 2019, résultat financier du bilan d'activités, conforme au compte de gestion.

Résultat CA 2019 :

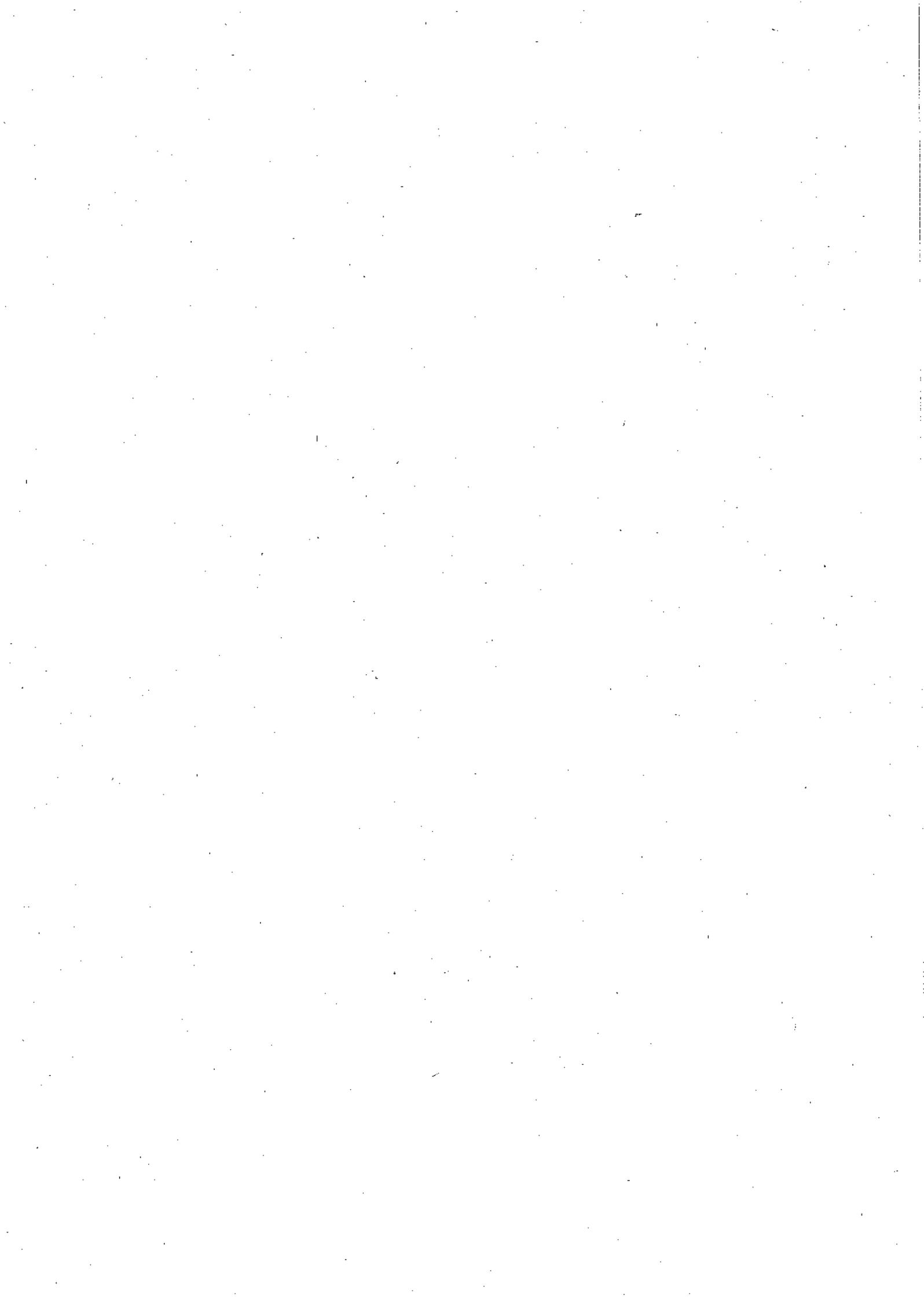
Le compte administratif 2019 se présente de la manière suivante :

- Un excédent de fonctionnement d'un montant de **218 896.49€**
- Un excédent d'investissement d'un montant de **43 154.25€**
- Un résultat de clôture du compte administratif pour l'année 2019 qui s'élève à **262 050.74 €** en excédent

Résultats 2019	
DF 1 799 257.21	DI 228 146.74
RF 1 593 909.84	RI 65 720.83
SOIT un solde d'exécution de + 205 347.37	SOIT un solde d'exécution de - 162 425.91
REPORT 2018 (résultat de clôture de l'exercice précédent) : +424 243.36	REPORT 2018 (résultat de clôture de l'exercice précédent) : +205 580.16
TOTAL résultat de clôture 2019: + 218 896.49	TOTAL résultat de clôture 2019 : +43 154.25

Total 218 896.49€+ 43 154.25€= 262 050.74€

les résultats du compte administratif de l'exercice 2019 tels que présentés par la Présidente, font apparaître :



- En investissement, un excédent de clôture de 218 896.49 €
- En fonctionnement, un excédent de clôture de 43 154.25 €

Mme la Présidente sort de la salle pour procéder au vote du compte administratif 2019 sous la présidence du 1^{er} Vice-Président.

→ Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2019

B-9 D/2020-50 Vote du compte de gestion 2019

Mme la Présidente propose de valider le compte de gestion 2019 identique au compte administratif 2019.

→ Le comité syndical approuve à l'unanimité des membres présents le compte de gestion 2019.

B-10 D/2020-51 Affectation du résultat et reports

Mme la Présidente présente ensuite, conformément aux résultats, les reports 2019 : résultats excédentaires 2019 sur le budget supplémentaire 2020

Le résultat sera reporté de la manière suivante :

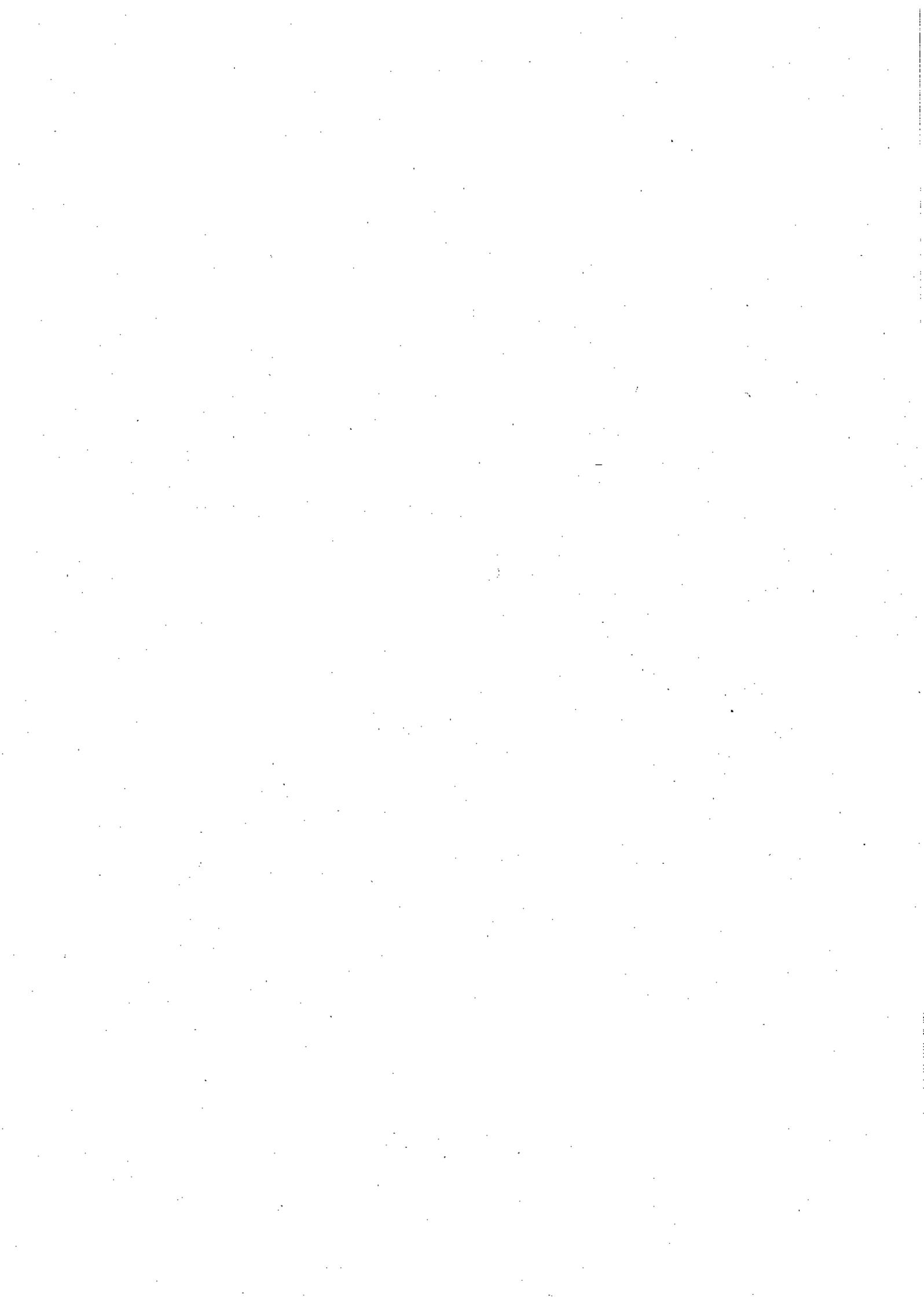
- En fonctionnement : 218 896.49 €€ (Report créditeur compte 002)
- En investissement : 43 154.25 € (inscrit au compte 001: solde d'exécution reporté).

→ Le comité syndical approuve à l'unanimité des membres présents les reports présentés.

B-11 D/2020-52 Vote du budget supplémentaire 2020

Mme la Présidente propose le budget supplémentaire 2020 incluant les reports positifs des sections et intégrant certains ajustements de comptes et dépenses nouvelles comme suit :

	BP 2020	BS 2020	BP+BS 2020
SECTION FONCTIONNEMENT .			
DEPENSES			
Chap 011 charges à caractère générale	629 071		837 078.49
Dont détail cpte 6042 prestations	326 971	197 190.87	



Dont 60632 petit équipement :	15 000	10 816.62	
Chap 012 charges de personnel	1 206 200		1 209 200
6458 Assurances statutaires		3000	
Chap 65 charges de gestion courante	5100		10 100
6532 frais de mission		5000	
6811 amortissements des immobilisations	58 827.19	2889	61 716.19
023 virement à la section investissement	156 614.72		156 614.72
	2 055 812.91	Total DF 218 896.49	2 274 709.49
RECETTES	BP	BS	BP+BS
002 excédent de fonctionnement reporté		218 896.49	218 896.49
6419 rémunération de personnel	35 000		15 000
70 produits de services	2000		2000
74 dotations, subventions	1 915 891		1 935 891
75 Autres produits de gestion courante	10 000		10 000
777 Amortissement subventions	92 921.91		92 921.91
	2 055 812.91	Total RF : 218 896.49	2 274 709.49
SECTION INVESTISSEMENT	BP	BS	BP+BS
DEPENSES			
Chap20+21	255 190	59 543.25	314 733.25
26 Participations	200		200
1391 amortissement subventions	92 921.91		92 921.91
	348 311.91	Total DI 59 543.25	407 855.16
RECETTES			
001 excédent antérieur reporté		43 154.25	43 154.25
10222 fctva	16 401		16 401
1313 subventions investissements	116 469	13 500	129 969
28181 amortissement immobilisations	58 827.19	2 889	61 716.19



021 virement de la section de fonctionnement	156 614.72		156 614.72
	348 311.91	Total RI : 59 543.25	407 855.16

OUI l'exposé de son Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :

ADOPTE le budget supplémentaire de l'exercice 2020 tel que présenté qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

- **SECTION FONCTIONNEMENT: 218 896.49€**
- **SECTION INVESTISSEMENT : 59 543.25€**

Soit un résultat cumulé budget primitif+ budget supplémentaire suivant :

Le budget global 2020: primitif + supplémentaire s'établira de la manière suivante :

DF/RF 2 055 812.91+218 896.49=2 274 709.40	DI/RI 348 311.91+59 543.25=407 855.16
---	--

→ Le comité syndical approuve à l'unanimité des membres présents le budget supplémentaire 2020 présenté ci-dessus.

B-12 D/2020-53 Reconduction habilitations services de l'Etat (contrôle de légalité – Hélios – signatures électroniques – payfip)

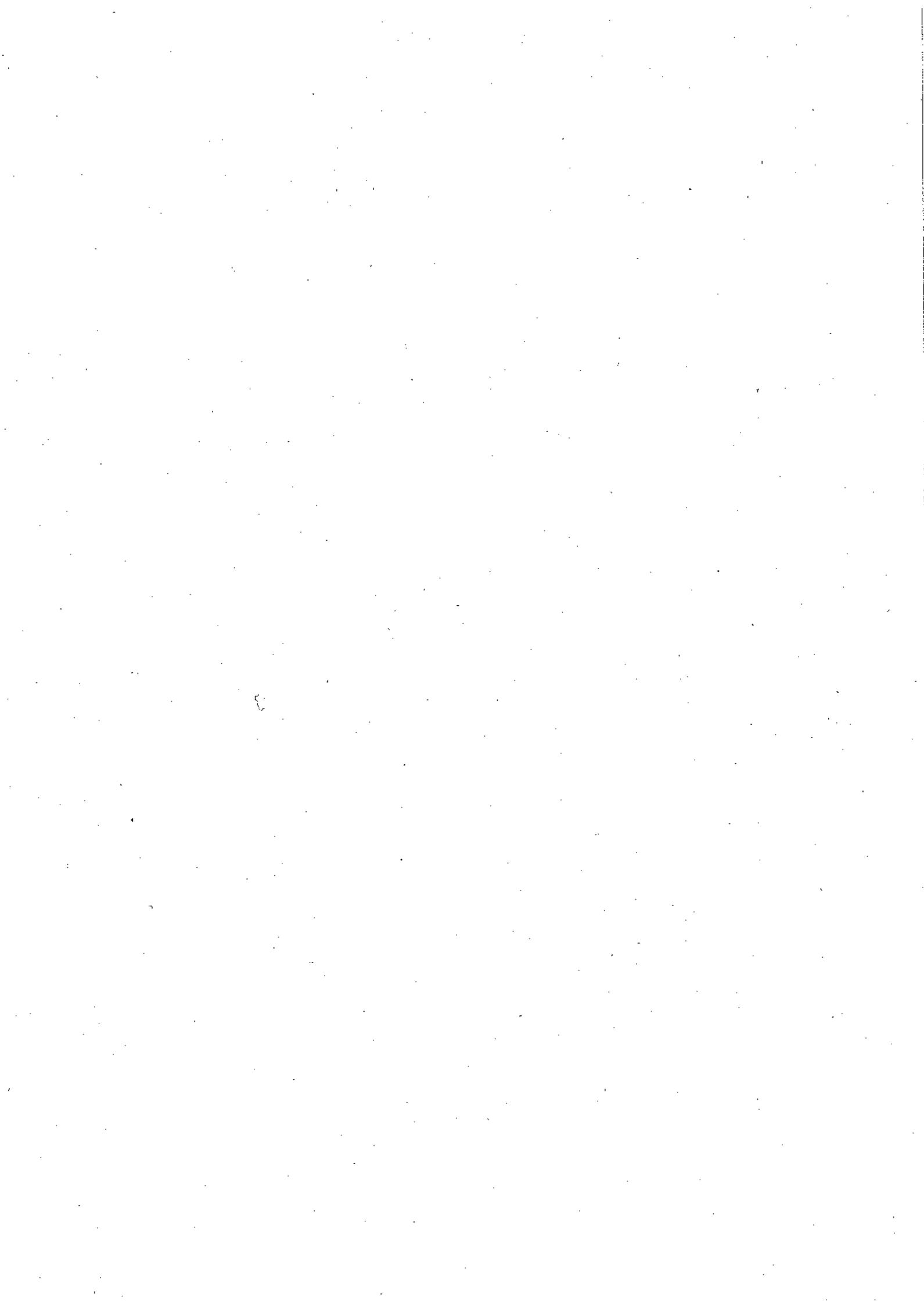
Mme la Présidente propose la reconduction des modalités de transmission dématérialisée des actes en cette nouvelle mandature ainsi que les signatures électroniques et modes de paiement autorisés par les finances publiques

→ Le comité syndical approuve à l'unanimité des membres présents les reconductions décrites ci-dessus.

B13 D/2020-54 Remboursement des frais (élus du bureau- membres du CSP- intervenants extérieurs)

Mme la Présidente propose de reconduire le principe de remboursement des frais auprès des élus du bureau, des membres du conseil scientifique et prospectif et tout autre intervenant extérieur sollicité et mobilisé en fonction des besoins du Parc.

→ Le comité syndical approuve à l'unanimité des membres présents les modalités de remboursements de frais telles que présentées.



B-14 D/2020-55 Natura 2000 : actualisation du plan de financement

Mme la Présidente propose d'actualiser le plan de financement concerté avec les services de l'Etat pour la mise en œuvre de Natura 2000 sur les 3 sites : Madres Coronat, Capcir Carlit Campcardos et Puigmal Carança, qui sont animés par les services du Parc comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT

ETAT (37%)	45147,09
FEADER (63%)	76872,08
TOTAL	122019,17

→ Le comité syndical valide à l'unanimité des membres présents le nouveau plan de financement.

B-15 D/2020-56 Accompagnement économique / Marketing territorial / Formation, Actualisation du plan de financement

Mme la Présidente propose d'actualiser le plan de financement de cette action afin de répartir de l'enveloppe dédiée sur chaque volet et les aides correspondantes

Nouveau plan de financement :

	Marketing/formation	Accompagnement économique	total
Autofinancement	7 930.35	11 759.78	19 690.13
Autofinancement PNR appelant FEADER (MOP)	1 181.15		1 181.15
REGION	5 163.13	4 836.87	10 000
FEADER	25 377.09		25 377.09
TOTAL	39 651.72	16 596.65	56 248.37



→ Le comité syndical approuve à l'unanimité des membres présents.

B-16 D/2020-57 Grille produits et tarifs de la boutique de la Maison du Parc

La Présidente propose une projection de la liste des produits et des tarifs en complément de la grille transmise. Pas de remarques ni objections de l'assemblée.

→ Le comité syndical valide à l'unanimité des membres présents la grille tarifaire des produits de la boutique de la Maison du Parc.

C ACTIONS NOUVELLES ET PARTENARIATS

C-17 D/2020-58 Appel à projet Pass'mobilité

Mme la Présidente propose de soumissionner au pass'mobilité régional pour l'achat d'un véhicule électrique tel que présenté dans le budget supplémentaire :

Dépense prévue : 27 000 €/ subvention région pass'mobilité : 13 500€ (50%)

Mme Jeanne LELIEVRE déléguée de Fuilla soulève l'intérêt de l'achat d'un véhicule électrique mais interroge Mme la Présidente sur l'origine de l'énergie utilisée.

Elle rappelle que le développement des énergies renouvelables fait partie d'un enjeu et des objectifs du Parc et souhaite qu'avec l'ouverture du marché, le Parc s'interroge sur son fournisseur.

Mme Jarycki indique qu'en effet l'objectif est de devenir un territoire à énergie renouvelable et propose que ce sujet soit vu lors des prochains Bureaux

→ Le comité syndical valide à l'unanimité des membres présents cet achat projeté.

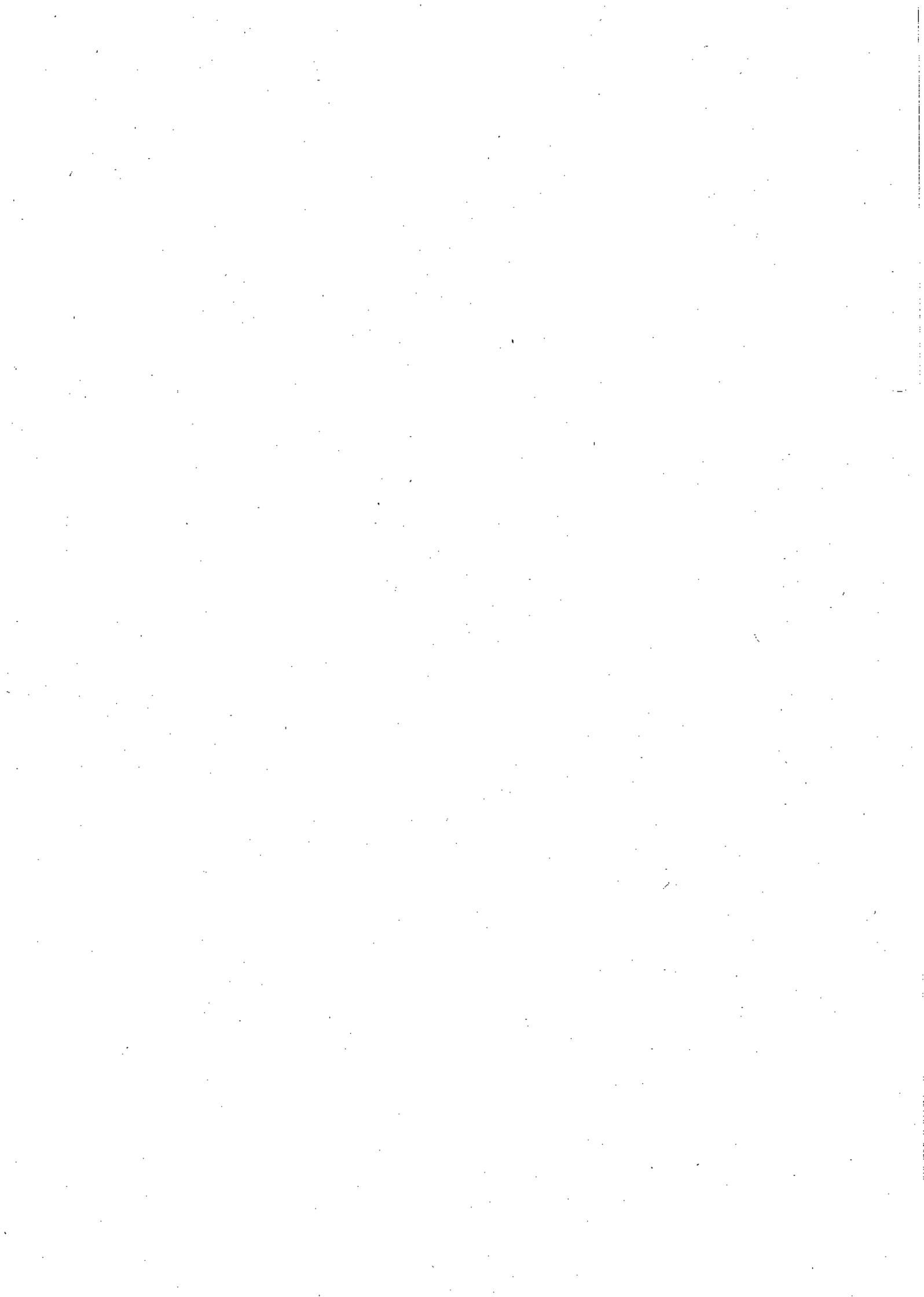
C-18 D/2020-59 Convention borne électrique

Mme la Présidente propose de valider le partenariat avec la commune d'Olette et le Sydeel en participant aux frais d'installation d'une borne électrique pour la recharge des véhicules électriques sur le terrain de la Maison du Parc et qui se déclinera de la manière suivante :

Dépenses totales : 12 500€ / participation pnr : 9 600€

Mme Jeanne LELIEVRE, déléguée de Fuilla réitère sa demande de saisir l'ouverture à la concurrence pour faire appel à un fournisseur d'énergie verte.

Mme la Présidente informe du travail entrepris en ce sens, une mise en concurrence est obligatoire afin de passer un nouveau de fourniture énergétique à compter du 1/1/21. Le Parc sera attentif au choix du fournisseur qui devra répondre aux critères attendus en ce sens.



- Le comité syndical approuve à l'unanimité des membres présents le projet d'installation d'une borne électrique en partenariat avec la commune d'Olette et le Sydeel.

C-19 D/2020-60 Convention interparcs Sylv'acctes

Mme la Présidente propose de participer au projet interparcs sylv'acctes afin de mobiliser des contreparties financières à la gestion durable des forêts. Ce programme s'adresse aux propriétaires privés et publics et prendra en charge les surcoûts liés aux actions de préservation des forêts sur le territoire

La participation demandée à chaque parc sera de l'ordre de 4000€ cette année et 4000€ l'année prochaine.

- Le comité syndical approuve à l'unanimité des membres présents le projet de convention sylv'acctes.

C-20 D/2020-61 Partenariat expertise loup avec la Association gestionnaire de la réserve naturelle de Nohèdes dans le cadre d'un appel à projet de Réserves Naturelles de France

Mme la Présidente propose de participer à un projet porté par Réserves naturelles de France en matière d'expertise auprès des éleveurs pour adapter leurs pratiques aux risques de prédation. Le Parc s'assurera de la diffusion des résultats et de l'accompagnement des éleveurs en dehors de la réserve naturelle de Nohèdes.

La participation sollicitée auprès du Parc est de 5000€ maximum.

- Le comité syndical approuve à l'unanimité des membres présents le projet d'expertise loup tel que présenté.

C-21 D/2020-62 Partenariat Festival 20/20

Mme la Présidente proposera de valider le plan de financement pour accompagner les événements du festival 20/20 sur le territoire :

3 dates de festival se sont tenues sur le territoire : Vernet+ Matemale+ Latour de Carol/ Enveitg avec un budget établi de 13 500€ couvert par une participation des communes de 6000€ et 7500€ du Parc

Une date supplémentaire s'est tenue en Train Jaune avec une participation exclusive de l'Etablissement public SNCF.

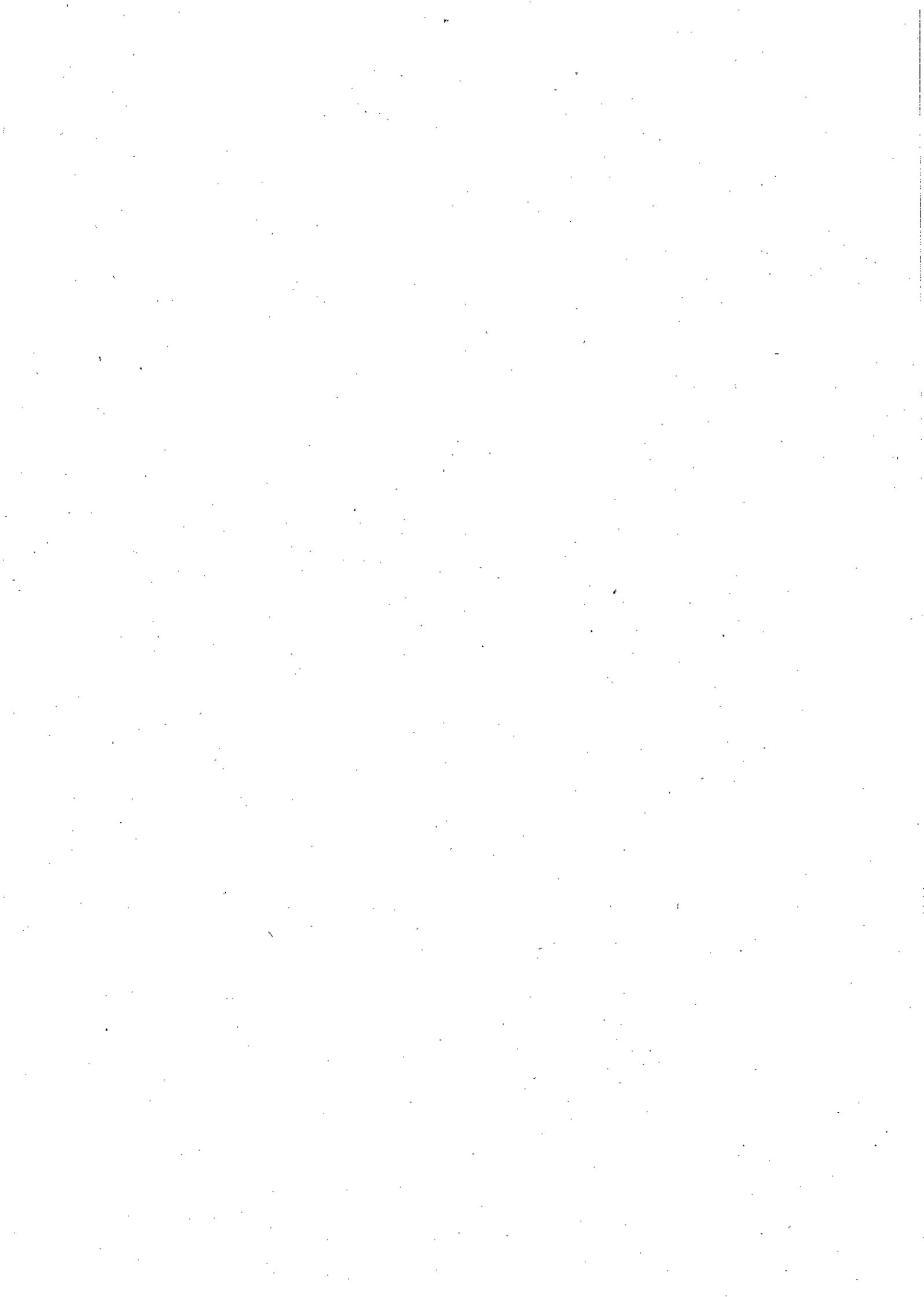
Mme Aurélie BALTUS, déléguée de Llo informe de l'intérêt de la commune à participer à ce festival mais vu le montant sollicité, elle a dû décliner. Elle ne savait pas toutefois que le Parc pouvait aider

Mme la Présidente réitère la nécessité de renforcer la communication auprès des communes. Elle précise toutefois que c'est l'organisateur qui a fait une sélection des lieux sur lesquels il souhaitait proposer son festival itinérant, le Parc a seulement facilité l'organisation générale, la coordination des acteurs.

- Le comité syndical valide à l'unanimité des membres présents le partenariat du festival tel que présenté.

C-22 D/2020-63 Adhésion EC'LR

Mme la Présidente propose l'adhésion à cet organisme de conseils en matière d'énergies renouvelables. (de l'ordre de 450€)



Leur expertise et compétence en la matière permettront de nous aider dans l'accompagnement de nombreux projets dans les communes.

Mme Aurélie BALTUS, déléguée de Llo demande si ce partenariat pourra aider à discuter avec les ABF par rapport au périmètre autour des monuments historiques.

Apparemment, cela ne fait pas partie de leurs missions, l'intérêt de ce partenariat est de permettre la vulgarisation du projet d'énergies renouvelable citoyen.

M. Lecroq demande également qu'il y ait une réflexion sur les tuiles solaires auprès des ABF.

→ Le comité syndical valide à l'unanimité des membres présents l'accompagnement EC'LR.

C-23 D/2020-64 Adhésion à l'AICO

Adhésion à l'association AICO qui œuvre pour l'insertion économique et sociale locale.

Cotisation de 15€/ an. L'AICO assure l'entretien extérieur de tout le site de la Maison du Parc à Olette.

M. Jean- Luc Blaise rappelle qu'il existe d'autres structures d'insertion sur le territoire qu'il convient de solliciter également

→ Le comité syndical valide à l'unanimité des membres présents l'adhésion proposée.

J QUESTIONS DIVERSES

- M. Georges ARMENGOL souhaite que l'on réfléchisse sur la production d'énergie non polluante et sur le niveau de production supérieure à la consommation. En effet, la surproduction rendue à EDF pose question. Ne faudrait-il pas définir un niveau d'énergie produite en faveur des habitants et donc pour de l'autoconsommation et un niveau d'énergie exportable ? Mme Malherbe est favorable à cette réflexion.
- Mme Christine PEROY, délégué d'Enveitg : le dispositif rézo pouce ne fonctionne pas. Comment peut -on le valoriser et communiquer sur ce dispositif ? M. Blaise rappelle la période covid peut favorable au déploiement du dispositif. Le dispositif n'est toutefois pas abandonné, il faut y retravailler.
- M. Dimitri DOMINGUEZ, délégué de Valcebollère demande si le conseil scientifique a été interrogé sur le projet de station de montagne 4 saisons du Puigmal. Mme la Directrice indique que sur ce dossier, différentes avancées sont à souligner et notamment une proposition d'accompagnement du conseil scientifique en lien avec le Parc pour avoir un suivi, une attention particulière sur la fréquentation.
M. ARMENGOL ajoute que des moyens sont mis en place pour permettre la mise en place d'activités mais la difficulté est de partir d'un diagnostic zéro pour comparer sur le long terme.



M. DOMINGUEZ souleve l'existence de balisages et tracés sur la commune sans accord et notamment sur des zones sauvages à protéger. Il se demande s'il ne fallait pas attendre les conclusions des études environnementales.

Mme la Présidente indique qu'il est préférable d'organiser les flux plutôt que de permettre les accès partout. Le dossier est suivi de près par le Parc.

M. ARMENGOL rappelle le projet; il ne s'agit pas de fréquentation de masse mais bien un travail de reconversion de la station de ski en concertation avec les communes concernées. L'objectif est de créer de l'activité économique pour les habitants sur des bassins de vie. Les contacts des communes programmés avant le covid ont permis l'acceptabilité, un consensus sur les parcours. De nouvelles rencontres auront lieu avec les nouveaux conseillers et si la commune s'y oppose, cela ne se fera pas.

Il faut également une réflexion sur la gestion à l'échelle des massifs car en janvier dernier, il y avait des flux, du stationnement et notamment venant de l'autre côté.

L'ensemble du suivi permettra de s'interroger sur les retombées économique en parallèle des impacts environnementaux. Il faudra en tirer des conclusions.

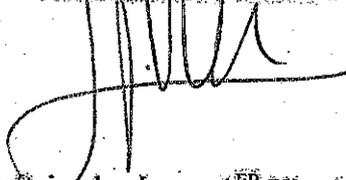
M. DOMINGUEZ confirme que des nouveaux sentiers ont été mis en place sans autorisation de la commune.

M. ARMENGOL procédera aux contrôles nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 19h40.

La Présidente du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes

Hermeline MALHERBE



Le secrétaire de séance, 1^{ER} Vice-Président

Michel GARCIA



